

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01023
Numéro SIREN : 400 819 330
Nom ou dénomination : ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2019 sous le numéro de dépôt 23070

IF 23070

DGFRP N° 2050 2019

**CERTIFIÉE POUR COPIE
CONFORME**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

☐ *
Néant

Exercice N clos le

Désignation de l'entreprise		SAS Assistance Travaux Publics Service										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12				
Adresse de l'entreprise		14 place Georges Pompidou 93160 NOISY LE GRAND										Durée de l'exercice précédent		12				
Numéro SIRET		4 0 0 8 1 9 3 3 0 0 0 3 8										Exercice N clos le		31/12/2018				
												Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé		(I) AA																
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC													
		Frais de développement *	CX		CQ													
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	125 970	AG	46 024												
		Fonds commercial (1)	AH	13 720	AI													
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK													
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM													
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO													
		Constructions	AP	128 237	AQ	53 480												
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	738 781	AS	407 276												
		Autres immobilisations corporelles	AT	705 379	AU	348 485												
		Immobilisations en cours	AV		AW													
		Avances et acomptes	AX	226 525	AY													
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT													
		Autres participations	CU	27 164	CV													
		Créances rattachées à des participations	BB		BC													
		Autres titres immobilisés	BD		BE													
		Prêts	BF		BG													
		Autres immobilisations financières*	BH	26 713	BI													
TOTAL (II)		BJ	1 992 491	BK	855 266													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	4 020	BM													
		En cours de production de biens	BN		BO													
		En cours de production de services	BP		BQ													
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS													
		Marchandises	BT	66 179	BU													
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW													
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 711 859	BY	5 043												
		Autres créances (3)	BZ	501 787	CA													
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC													
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE													
Disponibilités		CF	369 165	CG														
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	134 299	CI													
	TOTAL (III)		CJ	3 787 311	CK	5 043												
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW															
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM															
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN</															

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS Assistance Travaux Publics Service		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ... 60 000 .)		DA	60 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	80 000	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	6 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	61 876	
	Report à nouveau		DH	1 474 300	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	257 715	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	1 939 892	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	10 570	
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR	10 570	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	1 304 477	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	28 119	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	398 649	
	Dettes fiscales et sociales		DY	1 202 788	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	34 995	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	2 969 031		
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	4 919 493		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 887 205
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 184 490	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS Assistance Travaux Publics Service						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	488 643	FB		FC	488 643	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	(2 902)	FF	(2 902)	
		FG	10 110 733	FH		FI	10 110 733	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	10 599 376	FK	(2 902)	FL	10 596 473	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	174 019	
	Autres produits (1) (11)					FQ	22	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	10 770 515
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	361 324	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(53 727)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	38 612	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5 375 665	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	298 293	
	Salaires et traitements*					FY	3 139 586	
	Charges sociales (10)					FZ	1 236 862	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	243 948
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	5 043
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	3 597	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	10 649 207
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	121 307	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	19 000	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	19 000	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(19 000)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	102 307	

Désignation de l'entreprise SAS Assistance Travaux Publics Service			Néant ☐ *			
			Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	(37 527)		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	403 165		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	17 785		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	383 423		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	21 939		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	140 196		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	10 570		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	172 705		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	210 717		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	55 309		
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	11 153 938		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	10 896 223		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	257 715		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	1 439 405	
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	174 019	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	125	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Voir état annexe						
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

N° 2053

Détail produits et charges exceptionnels

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS Assistance Travaux Publics Service										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	56 022	KE		KF	83 667	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	128 237	KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	690 376	KT		KU	244 447
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	165 071	KW		KX	64 824	
		Matériel de transport*				KY	291 138	KZ		LA	120 520	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	72 476	LC		LD	31 255	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK	16 553	LL		LM	220 724	
	TOTAL III					LN	1 363 854	LO		LP	681 771	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V	27 164	8W	
		Autres titres immobilisés					IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières					IT	19 994	IU	6 718	IV			
TOTAL IV					LQ	19 994	LR	33 882	LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 439 872	ØH	33 882	ØJ	765 439		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
						par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	139 690	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH	128 237	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	196 042	MK	738 781	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers			IU		MM		MN	229 895	MO	
		Matériel de transport			IV		MP	39 907	MQ	371 751	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	103 732	MU	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND	10 752	NE	226 525	
	TOTAL III					IV		NG	246 702	NH	1 798 924	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	27 164	
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	26 713	
	TOTAL IV					I3		NJ		NK	53 877	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	246 702	ØL	1 992 491	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS Assistance Travaux Publics Service

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... —

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS Assistance Travaux Publics ServiceNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	19 476	PF	26 548	PG		PH	46 024
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	44 520	PW	8 959	PX		PY	53 480
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	405 753	QA	142 319	QB	140 796	QC	407 276
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	16 856	QE	22 242	QF		QG	39 098
	Matériel de transport	QH	255 605	QI	26 370	QJ	34 516	QK	247 459
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	44 419	QM	17 508	QN		QO	61 927
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	767 154	QV	217 400	QW	175 313	QX	809 241
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	786 631	ØP	243 948	ØQ	175 313	ØR	855 266

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins gales, agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS Assistance Travaux Publics Service</u>								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour litiges	4A	17 720	4B	10 570	4C	17 720	4D	10 570		
Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M			
Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y		4Z		5A			
Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K			
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER			
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U			
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y			
TOTAL II		5Z	17 720	TV	10 570	TW	17 720	TX	10 570	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U	5 043	6V		6W	5 043	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III		7B		TY	5 043	TZ		UA	5 043
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	17 720	UB	15 613	UC	17 720	UD	15 613
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	5 043	UF					
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ	10 570	UK	17 720				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS Assistance Travaux Publics Service										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	26 713	UV		UW	26 713				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	6 052		6 052						
	Autres créances clients	UX	2 705 807		2 705 807						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	12 475		12 475						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	27 226		27 226						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	163 816		163 816					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	35 533		35 533					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	56 235		56 235					
	Groupe et associés (2)	VC	119 000		119 000						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	87 501		87 501						
	Charges constatées d'avance	VS	134 299		134 299						
	TOTAUX		VT	3 374 660	VU	3 347 947	VV	26 713			
	RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 184 490		1 184 490						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	119 986		38 161		81 825				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	398 649		398 649						
Personnel et comptes rattachés		8C	181 437		181 437						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	276 788		276 788						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	619 621		619 621						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	124 941		124 941						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	28 119		28 119						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	34 995		34 995						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 969 031	VZ	2 887 205		81 825				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	49 178	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS Assistance Travaux Publics Service

Néant ☐ *Exercice N, clos le :
31/12/2018

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	29 073	XE	31 025
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 952		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	3 080	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	6 292
	Amendes et pénalités	WJ	3 212	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8	
			{ – imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ – Plus-values nettes à court terme				WN	
			{ – Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	8 742		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV			
		{ – imposées au taux de 0 %								WH			
		{ – imposées au taux de 19 %								WP			
		{ – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW			
		{ – imputées sur les déficits antérieurs								XB			
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										2A	)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Zone franche urbaine –TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé				Dont déduction exceptionnelle pour investissement			X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	)	XG	347 438
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)	XI		XJ	61 147
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		déficit (II moins I)	ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN		XO	61 147

COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS Assistance Travaux Publics Service

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 4 919 494 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 257 716 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 163 816 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	13 720			13 720
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	42 303	83 668		125 971
Immobilisations incorporelles	56 023	83 668		139 691
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	128 238			128 238
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	690 377	244 447	196 043	738 781
- Installations générales, agencements aménagements divers	165 071	64 825		229 896
- Matériel de transport	291 139	120 520	39 907	371 752
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	72 477	31 255		103 732
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	16 553	220 724	10 752	226 526
Immobilisations corporelles	1 363 855	681 771	246 702	1 798 924
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		27 164		27 164
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	19 995	6 719		26 713
Immobilisations financières	19 995	33 883		53 877
ACTIF IMMOBILISE	1 439 872	799 322	246 702	1 992 492

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	83 668	681 771		765 439
Apports				
Créations				
Réévaluations			33 883	33 883
Augmentations de l'exercice	83 668	681 771	33 883	799 322
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		246 702		246 702
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		246 702		246 702

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	13 720
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	13 720

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 477	26 548		46 025
Immobilisations incorporelles	19 477	26 548		46 025
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	44 521	8 960		53 480
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	405 753	142 320	140 797	407 276
- Installations générales, agencements aménagements divers	16 856	22 243		39 099
- Matériel de transport	255 605	26 371	34 517	247 459
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	44 419	17 508		61 928
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	767 155	217 401	175 314	809 242
ACTIF IMMOBILISE	786 631	243 949	175 314	855 266

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 374 660 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	26 713		26 713
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 711 860	2 711 860	
Autres	501 788	501 788	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	134 300	134 300	
Total	3 374 660	3 347 947	26 713

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	36 760
AUTRES AV NON ENCORE RECU	42 568
INDEMNITES JOURNALIERES	27 226
ETAT PRODUIT A RECEVOIR	56 236
DIVERS PROD. A RECEVOIR	23 266
Total	186 056

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 60 000,00 euros décomposé en 750 titres d'une valeur nominale de 80,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	17 720	10 570	17 720		10 570
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	17 720	10 570	17 720		10 570

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation		
Financières		
Exceptionnelles	10 570	17 720

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 969 031 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 184 490	1 184 490		
- à plus de 1 an à l'origine	119 987	38 161	81 826	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	398 650	398 650		
Dettes fiscales et sociales	1 202 789	1 202 789		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	63 115	63 115		
Produits constatés d'avance				
Total	2 969 031	2 887 205	81 826	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	49 179			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	23 457
CONGES A PAYER	94 354
DETTES PROV. PRIMES, INDEMNITES ET	15 605
PERSONNEL AUTRES CHARGES	70 276
CH SOCIALES S/ CONGES PAYES	37 741
ETAT AUTRES CH. A PAYER	124 941
Total	366 374

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHGES CONST. AVANCE	134 300		
Total	134 300		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
791001 - TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATIO	-22 532	
791002 - TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATIO	10 308	
791101 - TRANSF CHARGES SALAR. OPERAT	73 632	
791102 - TRANSF CHARGES SALAR. AGENCES	1 709	
791103 - TRANSF CHARGES SALAR. SIEGE	5 010	
791201 - TRANSF CHARGES MATERIEL OPERAT	45 493	
791303 - TRANSF CHARGES TIPP SIEGE	60 399	
	174 019	
Total	174 019	

Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			7 925 226	96 247	8 021 473
Cumul exercices antérieurs			1 256 348	8 195	1 264 543
Dotations de l'exercice			1 005 542	16 478	1 022 020
Amortissements			2 261 890	24 673	2 286 563
Cumul exercices antérieurs			1 305 893	9 898	1 315 791
Exercice			1 245 242	18 474	1 263 716
Redevances payées			2 551 135	28 372	2 579 507
A un an au plus			1 361 631	21 942	1 383 573
A plus d'un an et cinq ans au plus			3 635 399	43 430	3 678 829
A plus de cinq ans			178 716	1 187	179 903
Redevances restant à payer			5 175 746	66 559	5 242 305
A un an au plus			3 801		3 801
A plus d'un an et cinq ans au plus			539 660	2 929	542 589
A plus de cinq ans			28 706	140	28 846
Valeur résiduelle			572 167	3 069	575 236
Montant pris en charge dans l'exercice					

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

AUDITEURS ASSOCIES ABG

Société de
COMMISSAIRES AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale
de Toulouse

ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE

Société par actions simplifiée au capital de 60 000 €

**Siège social : 14 Place Georges Pompidou
93160 NOISY-LE-GRAND**

400 819 330 R.C.S. BOBIGNY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

Aux associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.



Exercice clos le 31-12 2018

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

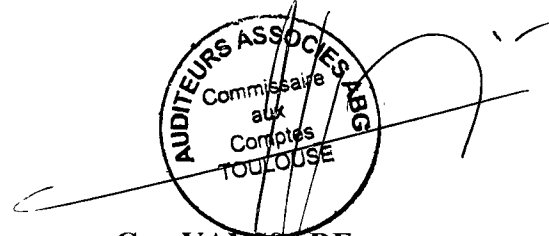
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à TOULOUSE

Le 12 Juin 2019

AUDITEURS ASSOCIES ABG



Guy VAYSSADE
Commissaire aux comptes

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	125 971	46 025	79 946	22 826
Fonds commercial	13 720		13 720	13 720
Immobilisations corporelles				
Constructions	128 238	53 480	74 758	83 717
Installations techniques, matériel et outillage	738 781	407 276	331 505	284 624
Autres immobilisations corporelles	705 380	348 485	356 894	211 806
Immob en cours / Avances & acomptes	226 526		226 526	16 553
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	27 164		27 164	
Autres immobilisations financières	26 713		26 713	19 995
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 992 492	855 266	1 137 226	653 241
Stocks				
Matières premières et autres approv	4 020		4 020	44 339
Marchandises	66 179		66 179	12 451
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 711 860	5 044	2 706 816	2 088 553
Fournisseurs débiteurs	42 568		42 568	16 133
Personnel	39 701		39 701	6 780
Etat, Impôts sur les bénéfices	163 816		163 816	145 163
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	35 533		35 533	71 718
Autres créances	220 169		220 169	378 501
Divers				
Disponibilités	369 165		369 165	822 913
Charges constatées d'avance	134 300		134 300	84 943
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 787 312	5 044	3 782 268	3 671 494
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	5 779 804	860 310	4 919 494	4 324 735



Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	60 000	60 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport.	80 000	80 000
Réserve légale	6 000	6 000
Autres réserves	61 877	61 877
Report à nouveau	1 474 300	1 488 550
Résultat de l'exercice	257 716	308 695
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 939 893	2 005 122
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	10 570	17 720
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 570	17 720
<i>Emprunts</i>	119 987	169 165
<i>Découverts et concours bancaires</i>	1 184 490	550 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 304 477	719 165
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	28 120	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	398 650	493 427
<i>Personnel</i>	181 438	200 869
<i>Organismes sociaux</i>	276 789	251 903
<i>Etat. Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	619 621	560 597
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	124 941	72 720
Dettes fiscales et sociales	1 202 789	1 086 089
Autres dettes	34 996	3 212
TOTAL DETTES	2 969 031	2 301 893
TOTAL PASSIF	4 919 494	4 324 735



Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	488 643	4,61	385 984	4,80	102 660	26,60
Production vendue	10 107 830	95,39	7 659 000	95,20	2 448 831	31,97
Autres produits	174 042	1,64	212 005	2,64	-37 963	-17,91
Total	10 770 515	101,64	8 256 988	102,64	2 513 527	30,44
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	361 324	3,41	251 195	3,12	110 129	43,84
Variation de stock (m/ses)	-53 728	-0,51	65 926	0,82	-119 654	-181,50
Variation de stock (m.p)	38 613	0,36	-11 805	-0,15	50 417	-427,10
Autres achats & charges externes	5 375 665	50,73	4 130 037	51,34	1 245 628	30,16
Total	5 721 875	54,00	4 435 353	55,13	1 286 522	29,01
MARGE SUR M/SES & MAT	5 048 641	47,64	3 821 635	47,50	1 227 006	32,11
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	298 294	2,82	213 205	2,65	85 089	39,91
Salaires et Traitements	3 139 587	29,63	2 311 034	28,73	828 553	35,85
Charges sociales	1 236 863	11,67	902 898	11,22	333 964	36,99
Amortissements et provisions	248 992	2,35	152 546	1,90	96 447	63,22
Autres charges	3 597	0,03	8 278	0,10	-4 681	-56,55
Total	4 927 333	46,50	3 587 961	44,60	1 339 372	37,33
RESULTAT D'EXPLOITATION	121 308	1,14	233 674	2,90	-112 366	-48,09
Produits financiers			6 829	0,08	-6 829	-100,00
Charges financières	19 000	0,18	10 906	0,14	8 094	74,21
Résultat financier	-19 000	-0,18	-4 078	-0,05	-14 923	365,96
RESULTAT COURANT	102 308	0,97	229 596	2,85	-127 289	-55,44
Produits exceptionnels	383 423	3,62	254 580	3,16	128 843	50,61
Charges exceptionnelles	172 705	1,63	105 482	1,31	67 224	63,73
Résultat exceptionnel	210 718	1,99	149 099	1,85	61 619	41,33
Participation des salariés	55 310	0,52	70 000	0,87	-14 690	-20,99
RESULTAT DE L'EXERCICE	257 716	2,43	308 695	3,84	-50 979	-16,51



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société SAS Assistance Travaux Publics Service

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 4 919 494 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 257 716 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine



Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.



Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 163 816 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	13 720			13 720
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	42 303	83 668		125 971
Immobilisations incorporelles	56 023	83 668		139 691
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	128 238			128 238
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	690 377	244 447	196 043	738 781
- Installations générales, agencements aménagements divers	165 071	64 825		229 896
- Matériel de transport	291 139	120 520	39 907	371 752
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	72 477	31 255		103 732
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	16 553	220 724	10 752	226 526
Immobilisations corporelles	1 363 855	681 771	246 702	1 798 924
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		27 164		27 164
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	19 995	6 719		26 713
Immobilisations financières	19 995	33 883		53 877
ACTIF IMMOBILISE	1 439 872	799 322	246 702	1 992 492



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste a poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	83 668	681 771		765 439
Apports				
Créations				
Réévaluations			33 883	33 883
Augmentations de l'exercice	83 668	681 771	33 883	799 322
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		246 702		246 702
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		246 702		246 702

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/12/2018

Éléments achetés	13 720
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	13 720



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 477	26 548		46 025
Immobilisations incorporelles	19 477	26 548		46 025
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	44 521	8 960		53 480
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	405 753	142 320	140 797	407 276
- Installations générales, agencements aménagements divers	16 856	22 243		39 099
- Matériel de transport	255 605	26 371	34 517	247 459
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	44 419	17 508		61 928
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	767 155	217 401	175 314	809 242
ACTIF IMMOBILISE	786 631	243 949	175 314	855 266



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances a la clôture de l'exercice s'élève à 3 374 660 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	26 713		26 713
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 711 860	2 711 860	
Autres	501 788	501 788	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	134 300	134 300	
Total	3 374 660	3 347 947	26 713

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	36 760
AUTRES AV NON ENCORE RECU	42 568
INDEMNITES JOURNALIERES	27 226
ETAT PRODUIT A RECEVOIR	56 236
DIVERS PROD A RECEVOIR	23 266
Total	186 056



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 60 000,00 euros décomposé en 750 titres d'une valeur nominale de 80,00 euros

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	17 720	10 570	17 720		10 570
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	17 720	10 570	17 720		10 570

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation		
Financières		
Exceptionnelles	10 570	17 720



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 969 031 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 184 490	1 184 490		
- à plus de 1 an à l'origine	119 987	38 161	81 826	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	398 650	398 650		
Dettes fiscales et sociales	1 202 789	1 202 789		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	63 115	63 115		
Produits constatés d'avance				
Total	2 969 031	2 887 205	81 826	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

49 179

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
FOURNIS FACT NON PARVENUE	23 457
CONGES A PAYER	94 354
DETTES PROV PRIMES, INDEMNITES ET	15 605
PERSONNEL AUTRES CHARGES	70 276
CH SOCIALES S/ CONGES PAYES	37 741
ETAT AUTRES CH A PAYER	124 941
Total	366 374



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHGES CONST AVANCE	134 300		
Total	134 300		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
791001 - TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATIO	-22 532	
791002 - TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATIO	10 308	
791101 - TRANSF CHARGES SALAR OPERAT	73 632	
791102 - TRANSF CHARGES SALAR AGENCES	1 709	
791103 - TRANSF CHARGES SALAR SIEGE	5 010	
791201 - TRANSF CHARGES MATERIEL OPERAT	45 493	
791303 - TRANSF CHARGES TIPP SIEGE	60 399	
	174 019	
Total	174 019	



Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			7 925 226	96 247	8 021 473
Cumul exercices antérieurs			1 256 348	8 195	1 264 543
Dotations de l'exercice			1 005 542	16 478	1 022 020
Amortissements			2 261 890	24 673	2 286 563
Cumul exercices antérieurs			1 305 893	9 898	1 315 791
Exercice			1 245 242	18 474	1 263 716
Redevances payées			2 551 135	28 372	2 579 507
A un an au plus			1 361 631	21 942	1 383 573
A plus d'un an et cinq ans au plus			3 635 399	43 430	3 678 829
A plus de cinq ans			178 716	1 187	179 903
Redevances restant à payer			5 175 746	66 559	5 242 305
A un an au plus			3 801		3 801
A plus d'un an et cinq ans au plus			539 660	2 929	542 589
A plus de cinq ans			28 706	140	28 846
Valeur résiduelle			572 167	3 069	575 236
Montant pris en charge dans l'exercice					

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE
Société par actions simplifiée
au capital de 60 000 euros
Siège social : 14 Place Georges Pompidou . Parc Avenue A , 93160 Noisy-le-Grand
400819330 RCS Bobigny

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 Juin 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 28 Juin,
A 20 heures,

Les associés de la société ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Sont présentes :

Société CM HOLDING, représentée aux présentes par son Président Monsieur Charles MONIER , titulaire de 75 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Société GROUPE PICHARDIE-BREZZO, représentée aux présentes par son Président Monsieur Patrick PICHARDIE, titulaire de 675 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : la totalité des 750 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick PICHARDIE, en sa qualité de président de la société GROUPE PICHARDIE-BREZZO, Présidente de la Société.

La société AUDITEURS ASSOCIES ABG, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusé.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et quitus à la Présidente,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Nomination d'un second Commissaire aux comptes titulaire,

- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion de la Présidente et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 31 025 euros, ainsi que l'impôt correspondant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 257 715 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	257 715 euros
A titre de dividendes	250 000 euros
Soit 333,33 euros par action	

Le solde	7 715 euros
En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1 482 015 euros.	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du jour fixé par le président.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 250 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

14 250 euros, soit 19 euros par titre.
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 14 250 euros

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

75 000 euros, soit 100 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 75 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

322 945 euros, soit 430,59 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 322 945 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer la société SARL ALBAT AUDIT, domiciliée 70 Avenue du Danemark, ZA Albasud, 82000 Montauban en qualité de second Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau seuls associés.

GROUPE PICHARDIE-BREZZO

CM HOLDING

